



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 12 AOÛT 2024 À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Kevin Pomerleau et Vincent Roy.

Sont également présents :

Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 Adoption d'un procès-verbal
 - 3.2 Avis de motion du règlement numéro 2024-524 modifiant le règlement de zonage 2016-341
 - 3.3 Adoption du second projet de règlement numéro 2024-524 modifiant le règlement de zonage 2016-341
 - 3.4 Adoption du règlement numéro 2024-526 abrogeant le règlement 2022-468
 - 3.5 Ouverture de rues – 93^e et 97^e Rue, 47^e Avenue – développement Fraser
4. URBANISME
 - 4.1 Nomination des membres élus du comité de préservation du patrimoine bâti
 - 4.2 ~~Projet pilote – camion restaurant – ANNULÉE~~
5. TRÉSORERIE
 - 5.1 Approbation du bordereau des comptes
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 Demande de sécurisation de la piste cyclable à la MRC à la suite des pluies de juillet 2024
7. VARIA
 - 7.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 7 119 000 \$ qui sera réalisé le 26 août 2024
8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

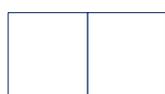
R-2024-08-8268 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

R-2024-08-8269 IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité, que le procès-verbal du 15 juillet 2024 soit adopté tel que rédigé.

3.2 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-524 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2016-341





Vincent Roy donne un avis de motion que le règlement numéro 2024-524 modifiant le règlement de zonage 2016-341 sera adopté à une séance ultérieure.

Ce règlement a pour but, entre autres :

- D'ajouter des usages relatifs aux animaux domestiques dans la classe d'usage Services ;
- D'ajouter l'usage Habitation bifamiliale isolée dans les zones 213-H et 228-H.

3.3 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-524 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2016-341

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter des usages relatifs aux animaux domestiques dans la classe d'usage Services;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption du 1er projet du présent règlement, d'autres usages spécifiques aux animaux domestiques, soient Service de reproduction d'animaux domestiques et École de dressage d'animaux domestiques ont été ajoutés dans la classe d'usage Services;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter l'usage Habitation bifamiliale isolée dans les zones 213-H et 228-H;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet du présent règlement a été adopté lors de la séance du conseil municipal le 17 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE la consultation publique sur le premier projet de règlement s'est tenue le 12 août 2024, à compter de 16h00 et qu'aucune opposition n'a été présentée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a donné un avis de motion du présent règlement en ce jour ;

R-2024-08-8270 IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le second projet de règlement numéro 2024-524 modifiant le règlement de zonage 2016-341 ;

3.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-526 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2022-468

CONSIDÉRANT QUE la Ville a donné un avis de motion et déposé un projet du règlement 2024-526 abrogeant le règlement 2022-468 en date du 15 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie de ce règlement et ont pu émettre leurs commentaires ;

R-2024-08-8271 IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le règlement numéro 2024-526 abrogeant le règlement numéro 2022-468 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 375 000 \$;

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

3.5 OUVERTURE DE RUES – 93^E ET 97^E RUE, 47^E AVENUE – DÉVELOPPEMENT FRASER

CONSIDÉRANT le nouveau développement dans le secteur Fraser ;

CONSIDÉRANT les nouvelles rues ouvertes au public ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville détient de pouvoir de décréter les ouvertures de rues en vertu de la *Loi sur les cités et villes* ;

R-2024-08-8272 IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;





QUE la Ville décrète l'ouverture de la 93^e Rue, de la 97^e Rue et de la 47^e Avenue, dans le développement Fraser ;

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière afin de transmettre un plan des rues touchées ainsi que la présente résolution à la Commission de toponymie du Québec.

4. URBANISME

4.1 NOMINATION DES MEMBRES ÉLUS DU COMITÉ DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2023-499 sur la démolition d'immeuble demande qu'un comité de démolition soit formé et constitué de trois (3) membres du conseil et d'un (1) membre suppléant pour une période d'un (1) an ;

CONSIDÉRANT la récente entrée en vigueur de ce règlement et le fait que le comité n'a pas été nommé ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire de ce comité sera nommé par le directeur de l'urbanisme en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le maire est nommé d'office sur tous les comités de la Ville ;

R-2024-08-8273 IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville nomme, sur le comité de préservation du patrimoine bâti, les membres suivants :

- David Veilleux ;
- Kevin Pomerleau ;
- Nicole Jacques ;

QUE la Ville nomme Vincent Roy, membre suppléant de ce comité ;

QUE les personnes nommées à la présente résolution soient nommées pour une période d'un (1) an.

4.2 ~~PROJET PILOTE – CAMION RESTAURANT~~ – ANNULÉE

5. TRÉSORERIE

5.1 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES

R-2024-08-8274 IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE le bordereau des comptes daté du 8 août 2024 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 DEMANDE DE SÉCURISATION DE LA PISTE CYCLABLE À LA MRC À LA SUITE DES PLUIES DE JUILLET 2024

CONSIDÉRANT les récentes pluies abondantes qui ont causées des dommages à différentes infrastructures au courant du mois de juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'emprise de la piste cyclable est sous la juridiction de la MRC Beauce-Centre ;

CONSIDÉRANT QUE la piste cyclable a été gravement endommagée à la hauteur de la 9^e Avenue, dans le secteur de la descente de la 9^e Avenue vers le boulevard Renault ;

CONSIDÉRANT QUE la situation est actuellement dangereuse pour la sécurité de tous les utilisateurs de la piste cyclable dans ce secteur ;





R-2024-08-8275

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville demande à la MRC Beauce-Centre de sécuriser immédiatement la piste cyclable dans le secteur de la descente de la 9^e Avenue vers le boulevard Renault, face au secteur de la 155^e Rue, afin de replacer le matériel ayant été miné par les pluies du 6 et 13 juillet 2024, de même que les pluies subséquentes ayant empiré la situation ;

QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe transmette copie de la présente résolution dans les meilleurs délais à la direction générale de la MRC Beauce-Centre.

7. VARIA

7.1 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 7 119 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 26 AOÛT 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beauceville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 119 000 \$ qui sera réalisé le 26 août 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2011-258	45 100 \$
2011-257	43 200 \$
2013-291	114 100 \$
2009-226	21 800 \$
2018-390	229 800 \$
2018-391	167 000 \$
2013-288	413 300 \$
2018-394	97 500 \$
2018-390	234 200 \$
2009-226	97 000 \$
2018-394	75 000 \$
2020-432	350 000 \$
2022-479	220 000 \$
2023-490	310 000 \$
2023-496	446 000 \$
2023-497	250 000 \$
2024-513	2 400 000 \$
2024-514	640 000 \$
2024-515	965 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

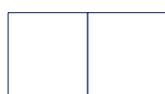
ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2011-258, 2013-291, 2018-390, 2018-391, 2013-288, 2018-394, 2009-226, 2020-432, 2022-479, 2023-490, 2023-496, 2023-497, 2024-513, 2024-514 et 2024-515, la Ville de Beauceville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

R-2024-08-8276

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 août 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 février et le 26 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);





4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière, Mélanie Quirion à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 02831
630-B, BOUL. RENAULT
BEAUCEVILLE, QC
G5X 1M6

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière, Mélanie Quirion. La Ville de Beauceville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2011-258, 2013-291, 2018-390, 2018-391, 2013-288, 2018-394, 2009-226, 2020-432, 2022-479, 2023-490, 2023-496, 2023-497, 2024-513, 2024-514 et 2024-515 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 26 août 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Jean Bolduc : comité du patrimoine. Maison jaune est délabrée. C'est dangereux, il demande s'il doit faire une plainte officielle.

Le maire répond que le conseil comprend la situation et que c'est dans les mains du directeur général qui doit suivre des démarches légales.

Jean Bolduc : 9^e Avenue, il y a eu des imprévus. Il voudrait savoir le montant en plus de l'estimation.

Le maire dit qu'on a eu une estimation. Kevin Pomerleau répond que l'estimation est de 250 000 \$ si on devait le faire en deux étapes. Ce n'est pas comptabilisé à sa connaissance. La Ville n'a pas tout reçu encore. Le maire précise que de l'avoir fait en deux temps aurait été beaucoup plus cher. Kevin Pomerleau précise que la conduite était à au moins 45 pieds de profond, que c'étaient des travaux d'envergure.

Jean Bolduc : il précise que les travaux de la piste cyclable ont été fait en double. Il demande le prix des travaux de la piste cyclable. Il demande si c'est terminé.

Le maire répond qu'il pense à 1,2 millions et qu'il ne pense pas que les travaux soient terminés, dont la traverse.

Jean Bolduc : il a fait une demande pour savoir combien de terrains restent à vendre au parc industriel et à qui appartiennent les terrains non construits.

Le maire va s'assurer qu'un suivi soit fait.

Sylvio Morin : EnBeauce.com

Pavage de la Desserte, est-ce que c'est commencé.

Kevin Pomerleau dit qu'on voulait commencer juste avant les vacances, mais qu'avec les pluies, cela a été retardé, mais cela devrait être très bientôt.

Sylvio Morin confirme que ce sera cette année.

Le maire confirme que oui.

Sylvio Morin : 9^e Avenue, est-ce que c'est terminé.

Kevin Pomerleau répond qu'il reste l'asphaltage.





Sylvio Morin : pluies du 6 juillet, est-ce qu'un rapport a été fait des dégâts et de leur valeur.

Le maire répond que c'est en préparation et qu'on ne l'a pas encore.

Vincent Roy indique aussi qu'on se demande de quelle façon certains secteurs seront réparés.

Le maire répond qu'il a rencontré le MAMH jeudi dernier et qu'il leur a parlé des inconvénients subis par la Ville de tous les côtés et le MAMH lui a assuré qu'on aurait de l'aide financière additionnelle à ce sujet.

Frédéric Desjardins, Éclaireur-Progrès.

Les citoyens ont-ils répondu à l'appel à la population après les pluies.

Mélanie Quirion répond qu'elle en a vu passer quelques-uns.

Frédéric Desjardins : est-ce que la piste cyclable est praticable à l'endroit où un bris a eu lieu. Le maire répond que c'est praticable mais que le secteur doit être sécurisé.

Frédéric Desjardins : l'aréna, on sait que le COOL FM et les condors vont être des locataires de notre aréna. Comment la Ville va satisfaire tous les clients de la Ville.

Le maire répond que c'est dans les mains du directeur des loisirs et que c'est de la gymnastique, mais qu'on fait tout ce qu'on peut.

Frédéric Desjardins demande la capacité de l'aréna.

Le maire répond que c'est environ 500 personnes au total, debout et assis.

Frédéric Desjardins : service animalier, la Ville a-t-elle complété son contrat.

Le maire regarde toujours les scénarios de ce côté.

Frédéric Desjardins : bris à la suite des pluies, quand pense-t-on avoir les résultats.

Le maire répond que c'est difficile puisqu'il y a toujours autre chose qui s'ajoute.

Frédéric Desjardins demande si les pluies de vendredi dernier ont causé d'autres dégâts.

Le maire et Mélanie Quirion répondent qu'il n'y a rien eu de majeur.

Kevin Pomerleau indique qu'ils ont hâte, eux-aussi, d'avoir l'ensemble du portrait, mais qu'on a beaucoup de parties au dossier et qu'on attend les expertises d'ingénieurs ou autres. Nicole Jacques précise qu'on ...

Sylvio Morin : dans la résolution sur le comité de préservation, on parle de démolition.

Kevin Pomerleau indique que cela s'applique à beaucoup de bâtiments, dont les bâtiments agricoles....

Sylvio Morin : 19 règlements d'emprunt, c'est une consolidation de dettes. Est-ce que cela permet un meilleur taux d'intérêt.

Mélanie Quirion répond qu'on va en émission de dettes et qu'au-dessus de 2 millions, c'est un peu plus avantageux. Le maire précise qu'on a des délais plus avantageux aussi.

Jean Bolduc : Duvaltex. Les travaux vont débuter quand. A-t-on des dates pour les différents intervenants aussi.

Le maire dit que les architectes et ingénieurs travaillent sur le dossier, mais que tout le monde a hâte.

Sylvio Morin : Duvaltex. La plus grande adaptation doit être pour la caserne de pompiers qui a des normes particulières.

Nicole Jacques répond qu'on fait l'étude du bâtiment actuel et les professionnels font ses vérifications obligatoires en ce moment. On le fait en ordre pour que ce soit fait dans les règles de l'art. Oui, les pompiers, c'est encore plus encadré.

Le maire dit qu'on s'informe également des coûts en énergie pour que ce soit le plus rentable possible.

Sylvio Morin demande si on pourrait penser à des panneaux solaires.

Kevin Pomerleau répond que c'est possible. Que la Ville a hâte, mais qu'on prend le temps de bien le faire.

Michel Poulin : il demande si nous avons le montant du regroupement de la dette, de ce qui est sauvé en intérêts par le regroupement de la dette.

Vincent Roy indique que c'est 7,119 millions de prêts à renouveler.

Mélanie Quirion indique qu'il y a plusieurs échéances dans les différents règlements, mais qu'ils auront tous le même taux d'intérêts. L'ouverture des marchés sera au courant du mois d'août et on le saura ensuite.





9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2024-08-8277 IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 20h07

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière

